

La vie syndicale au service de l'action

La rencontre des responsables à la vie syndicale du 19 septembre dernier s'inscrit dans une démarche initiée par le comité général de l'UCR des 5 et 6 décembre 2016, confirmée et amplifiée par la décision du 11^e Congrès de l'UCR de mars.

Elle porte la décision de mettre en place dans chacune de nos structures une ou un animateur à la vie syndicale.

Cette rencontre, comme le débat du 11^e Congrès, sont à considérer comme des moments forts.

Le tour de France des USR en 95 étapes va venir amplifier la démarche de connaissance et d'état des lieux de notre maillage du territoire.

Il nous paraît très important de ne plus laisser considérer le syndicalisme spécifique retraité comme étant la force d'appoint pour l'activité ou les temps forts de lutte des salariés.

Le syndicalisme retraité trouve toute sa légitimité dans le fait que les revendications deviennent de plus en plus territoriales et de proximité.

Cette situation nous engage à réfléchir à de nouvelles formes d'organisation et de fonctionnement, si nous voulons être en mesure de rassembler l'ensemble des retraités pour gagner des avancées sociales permettant d'ouvrir des perspectives de changement de la société synonyme d'un mieux vivre sa retraite.

L'enfumage du gouvernement autour du relèvement des pensions de 0,8 % ne doit pas détourner les retraités de leurs revendications principales concernant le pouvoir d'achat, le retrait des 1,7 % de CSG...

Cette situation implique pour l'UCR-CGT de prendre des mesures concrètes pour que chacune et chacun de nos adhérents soit partie prenante de nos décisions et orientations.

Il est impératif de remettre l'adhérent au cœur de nos préoccupations si nous voulons élargir notre influence auprès des retraités et veuves dans la période.

Rassembler nos adhérents autour de projets d'initiatives pour se déployer dans les lieux de vie des retraités.

Assemblées de syndiqués et rencontre de retraités doivent nous permettre de faire progresser notre syndicalisme spécifique.

Dans notre démarche de renforcement, la continuité syndicale doit, elle aussi, s'intensifier de manière conjointe et cohérente dans le syndicat qui reste la base de rattachement de nos sections de retraités.

Le haut niveau de participation à la journée d'action du 28 septembre permet d'envisager des perspectives revendicatives intéressantes.

Les 250 adhésions reçues à l'UCR font apparaître le lien évident entre renforcement et niveau de participation.

Dans ces conditions la qualité de vie syndicale sera un élément majeur dans la poursuite de notre démarche revendicative spécifique.

SOMMAIRE

ÉDITO : LA VIE SYNDICALE AU SERVICE DE L'ACTION

AGIRC-ARRCO :
ILS CASSENT LES COMPLÉMENTAIRES p. 2

INFOS ET BRÈVES p. 5

ALAIN LAPORTE
MEMBRE DU BUREAU DE L'UCR



Ils cassent les complémentaires

Code de la Sécurité sociale - Article L111-2-1

« II.-La Nation réaffirme solennellement le choix de la retraite par répartition au cœur du pacte social qui unit les générations. Le système de retraite par répartition assure aux retraités le versement de pensions en rapport avec les revenus qu'ils ont tirés de leur activité.

« Les assurés bénéficient d'un traitement équitable au regard de la durée de la retraite comme du montant de leur pension, quels que soient leur sexe, leurs activités et parcours professionnels passés, leur espérance de vie en bonne santé, les régimes dont ils relèvent et la génération à laquelle ils appartiennent.

« La Nation assigne également au système de retraite par répartition un objectif de solidarité entre les générations et au sein de chaque génération, notamment par l'égalité entre les femmes et les hommes, par la prise en compte des périodes éventuelles de privation involontaire d'emploi, totale ou partielle, et par la garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités.

« La pérennité financière du système de retraite par répartition est assurée par des contributions réparties équitablement entre les générations et, au sein de chaque génération, entre les différents niveaux de revenus et entre les revenus tirés du travail et du capital. Elle suppose de rechercher le plein emploi. »

NÉGOCIATIONS AGIRC-ARRCO

L'accord du 30 octobre 2015 que la CGT et FO n'ont pas signé prévoit la fin de l'Agirc, de l'Arrco et de l'AGFF au 31 décembre 2018. Au 1^{er} janvier 2019, un nouveau régime rassemblant tout cela doit démarrer mais en harmonisant les règles qui régissent l'Agirc et l'Arrco et en réalisant d'importantes économies. Devant la déferlante médiatique liée aux ordonnances Macron et ses projets, aux politiques patronales de l'UIMM et des entreprises, c'est un sujet qui est actuellement inaudible pour les salariés.

En octobre, des négociations auront lieu. Peut-on parler de négociations puisque le Medef a prévu une réunion bilatérale le 12 octobre, plus une réunion de négociations sur une journée, voire, si cela n'est pas fini, une deuxième réunion conclusive.

Ces négociations ont 2 enjeux :

- Sera-t-on en capacité d'imposer un financement de la retraite complémentaire permettant aux salariés du privé de bénéficier d'une retraite du régime général plus une retraite complémentaire au moins égale à 75 % du salaire d'activité ?
- Le patronat financera-t-il les droits acquis à la GMP (Garantie minimale de points pour les cadres et les articles 36) ou le fera-t-il financer par les ouvriers et employés ?

Au total, ils veulent passer d'un système à prestations définies à un système à cotisations définies inspiré du modèle suédois que le président Macron voudrait imposer avec des conséquences négatives pour tous les actifs et les retraités.

Les Conseils d'administration de l'Agirc et de l'Arrco devraient décider ce 11 octobre :

- d'un gel de la valeur du point, donc de la pension des retraités, mais aussi de la valeur des points déjà acquis par les salariés qui n'évolueront pas comme le salaire moyen,
- d'une augmentation du prix d'achat du point de 3,3 %, donc moins de points pour un même salaire. Donc au final, moins de retraite.

Dans cette situation, ce sont autant de raisons pour prolonger et renforcer toutes les mobilisations revendicatives.

EFFETS DES RÉFORMES

La synthèse du Conseil d'orientation des retraites (Cor) du 14 décembre 2016 sur « les effets des réformes des retraites » nous dit :

Les retraites en Suède

La réforme engagée dans les années 2000 transfère des cotisants aux retraités les risques liés à la situation économique et le niveau des retraites n'est plus garanti. A priori : si la situation économique s'améliore, le niveau des pensions augmente ; si la situation, au contraire, se dégrade, le niveau des pensions baisse.

Les retraites en Italie

La réforme de 1995 a fait le choix crucial de transformer le système à prestations définies en un dispositif à cotisations définies qui introduit un principe de capitalisation virtuelle par la création d'un compte individuel pour chaque assuré, financé par une part fixe du salaire, le taux de cotisation d'équilibre (33 % pour les salariés, 20 pour les indépendants).

« L'accord national interprofessionnel du 30 octobre 2015, relatif aux retraites complémentaires Agirc-Arrco-Agff, modifie plusieurs paramètres clés des régimes Agirc et Arrco. Il instaure d'abord une sous-indexation de la valeur de service du point pendant trois ans (sur les exercices 2016, 2017 et 2018) au niveau de l'inflation diminuée d'un point, avec une clause « plancher » fixée à 0 %. Cette mesure a pour effet une réduction immédiate des masses de pensions servies notamment parce qu'elle touche les futurs liquidants (qui auront des pensions moindres) mais aussi les assurés ayant déjà liquidé leurs droits (dont les pensions seront moins revalorisées).

« L'accord prévoit ensuite le décalage de la date de revalorisation annuelle de la valeur de service du point, qui passe du 1^{er} avril au 1^{er} novembre dès 2016. Cette mesure a pour conséquence de faire perdre sept mois de revalorisation aux assurés et donc de diminuer les masses servies par les régimes Agirc et Arrco. Les économies réalisées sont d'autant plus importantes que la revalorisation de la valeur de service du point est élevée.

« L'accord prévoit également à l'horizon 2019 une fusion des régimes Agirc et Arrco.

« La mise en place d'un régime unique a également pour corollaire, l'extinction du mécanisme de la garantie minimale de points (GMP) qui était une spécificité dont bénéficiaient les salariés affiliés à l'Agirc (les salariés cadres) par rapport à ceux affiliés à l'Arrco (les salariés non cadres). Ce dispositif prévoyait que chaque salarié affilié à l'Agirc bénéficiait d'un minimum garanti de 120 points annuels à l'Agirc (en échange d'une cotisation forfaitaire) cela, même si son salaire ne lui permettait pas d'en accumuler autant. La disparition de la GMP a pour conséquence une diminution des masses de pensions servies par le régime Agirc puisque certains cadres qui pouvaient accumuler des points Agirc sur certaines parties de leur carrière au titre de la GMP en seront privés.

« Au total, les masses de pensions de droit direct servies par les régimes Agirc et Arrco se contractent d'environ 3,7 milliards d'euros en 2020 sous l'effet de l'accord du 30 octobre 2015, puis de 5,8 milliards d'euros en 2030 et de 7,3 milliards d'euros à l'horizon 2040, soit 0,2 point de PIB.

« L'accord signé par certains partenaires sociaux a organisé une baisse de leur rendement instantané :

un salarié acquiert environ 1,5 fois moins de droits en 2015 qu'en 1993 avec le même euro de cotisation. Cette baisse a été en partie compensée par l'augmentation des taux de cotisation. »

DE GATTAZ À MACRON

L'affiliation à un régime de retraite dépend du statut professionnel de l'actif. Il existe ainsi des régimes pour les salariés du secteur privé, pour les fonctionnaires, pour les agents des établissements et entreprises publics (les fameux « régimes spéciaux »), pour les agriculteurs, pour les salariés agricoles, pour les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, chefs d'entreprise), pour les professions libérales (médecins, avocats, pharmaciens, architectes, experts-comptables...), pour les marins, pour les artistes-auteurs, pour les clercs de notaire, pour le personnel de l'aviation civile et même pour les membres des cultes (prêtres, pasteurs, rabbins, popes...). L'idée d'Emmanuel Macron est que les mêmes règles de cotisation et de calcul des prestations s'appliquent à tous les actifs (Cf. UCR-Actualités 256)

VERS UN RÉGIME UNIQUE DE RETRAITE

Emmanuel Macron propose que ce soit un régime en points, à l'image des régimes complémentaires Arrco (pour les non-cadres et cadres) et Agirc (pour les seuls cadres). Tous les actifs seront donc concernés.

Dans un article, l'UGICT-CGT montre que l'objectif est de faire converger vers un fonctionnement unique à cotisations définies, avec blocage définitif des taux de cotisation. Le risque réside dans des tendances baissières des rentes d'une année sur l'autre pour équilibrer, si besoin, les comptes. Dans ces conditions, le maintien du niveau de vie entre les périodes d'activité et de retraite cesse d'être un objectif. Les pensions de retraite proportionnelles au salaire seraient remplacées par des rentes viagères proportionnelles à l'espérance de vie. ▶

Les retraites en Allemagne

Près d'un million des retraités allemands sont aujourd'hui contraints de travailler, faute de pension suffisante. Le sujet a largement marqué la campagne des législatives. Depuis la réforme engagée par le gouvernement SPD dans les années 2000 pour faire face au déclin démographique du pays, les règles de calcul des retraites ont changé. Au bout de 45 ans de cotisations, les seniors perçoivent moins de 50 % de leur ancien salaire. Pour un revenu moyen de 3 000 €, la retraite plafonne ainsi à 1 360 € bruts.

POUR CONCLURE

Selon une estimation du Conseil d'orientation des retraites, le montant des retraites complémentaires subira jusqu'à -18 % de baisse en application de l'accord Agirc-Arrco d'octobre 2015. C'est un accord jugé « équilibré » par la CFDT. Afin de dégager 6,1 milliards d'euros d'économies pour les régimes Agirc-Arrco déficitaires, l'« équilibre » a consisté à faire payer par les retraités et futurs retraités la majorité des mesures de redressement. Nous avons toutes les raisons d'agir pour défendre le pouvoir d'achat du régime général et surtout ne pas ignorer les effets dévastateurs mis en œuvre par le Medef.

Les traditionnelles revalorisations des retraites au 1^{er} avril, c'est fini ! Gelée depuis 2013, la valeur de service

des points de retraite Arrco et Agirc, qui sert à revaloriser les pensions versées aux retraités de ces régimes complémentaires, restera inchangée au 1^{er} avril prochain.

Une mauvaise nouvelle n'arrivant jamais seule. L'accord a aussi prévu pour les trois années à venir (2016, 2017 et 2018) une revalorisation égale à l'inflation diminuée d'un point. Or l'OCDE table sur une croissance annuelle des prix à la consommation de 1 %. Si ce scénario se vérifiait rien ne changerait donc pour les retraités. Pourquoi pas une mobilisation aussi forte que le 28 septembre pour faire reculer le Medef ?

**MARC BASTIDE, JEAN-PIERRE FLORET,
HUBERT SCHWIND**

28 septembre : forte mobilisation

Qui aurait imaginé, il y a quelques mois que la mobilisation des retraités ait été ce 28 septembre aussi puissante. C'est deux fois plus fort que toutes les manifestations organisées depuis 2014. C'est dire si la colère est importante parmi l'ensemble des retraités. La pétition initiée par un retraité vivant en Bourgogne atteint des sommets sur le site de change.org. Près de 275 000 signatures. Exceptionnel. Et cela continu. Macron nous insulte et refuse de nous recevoir ; et bien continuons sous des formes diverses à dire notre refus des 1,7 % de CSG et l'exigence d'une



réelle revalorisation des pensions. L'intersyndicale appelle les retraités dans toute la France dans la semaine du 6 au 10 novembre, avant le vote du PLFSS, à interpeler les députés. À Paris des délégations demanderont à rencontrer les groupes parlementaires. Une nouvelle lettre de demande d'audience vient d'être envoyée. Exigeons d'être reçus. Et n'oublions pas non plus Gattaz, le principal soutien de Macron. **J-P. F**

Action unitaire des retraités

Depuis des mois, l'intersyndicale demande à être reçue par le président de la République qui dénigre tant les retraités : lettre, motions, mails. Rien n'y fait. Subitement, quatre jours avant les énormes mobilisations du 28 septembre, nous sommes informés que l'intersyndicale sera reçue par la ministre de la santé. Ce fut l'occasion de lui remettre les 255 000 premières signatures contre l'augmentation de la CSG. Voir le compte rendu sur le site de l'UCR. **J-P. F**



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS, POUR QUAND ?

Les salariés partant en retraite, s'ils bénéficiaient d'un contrat collectif d'entreprise, peuvent conserver leur complémentaire santé. Toutefois, une hausse modérée et progressive est appliquée au tarif les trois premières années. Au-delà, tout encadrement disparaît. Alors les complémentaires sont libres, dès la 4^e année, de faire grimper la cotisation. Cette nouvelle réglementation, si elle peut apparaître intéressante, n'offre toujours pas la possibilité d'avoir une complémentaire accessible à tous les retraités.

27% DES PLUS DE 75 ANS TOUCHÉS PAR L'ISOLEMENT

En France, cinq millions de personnes sont touchées par la solitude et l'isolement. Le phénomène s'est amplifié depuis quelques années, en particulier chez les personnes de plus de 75 ans. En effet, une personne âgée sur quatre est désormais seule. Plusieurs raisons : la perte d'autonomie, la maladie, la mort du conjoint, l'éloignement géographique de la famille ou l'absence de famille, la perte du réseau d'amis, la peur de devenir un fardeau, la peur de sortir et de tomber, la pauvreté...

Cette solitude peut entraîner la dégradation de l'état physique et mental, la hausse du stress et de l'anxiété, les troubles du sommeil, la dépression, les pensées suicidaires, etc.

POUR UN MÉDECIN DE GARDE, VOUS FEREZ LE 116 117

Actuellement en phase de test dans trois régions (Corse, Pays de la Loire et Normandie), le 116 117 et le numéro d'appel unique gratuit pour contacter un médecin de garde. Il doit être étendu à toute la France d'ici à la fin de l'année. Ce numéro qui vise à soulager le 15 (réservé aux urgences graves et disponible 7j/7, 24h/24) ne sera pas accessible en journée la semaine, mais uniquement le soir à partir de 20 h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.

Que choisir, juin 2017.



SOLITUDE ET ISOLEMENT QUAND ON A PLUS DE 60 ANS EN FRANCE EN 2017

Les petits frères des Pauvres ont décidé de mener avec l'institut CSA la première étude consacrée uniquement à la solitude et l'isolement des personnes âgées de plus de 60 ans. 1 800 personnes ont été interrogées par téléphone et des entretiens qualitatifs ont été réalisés en face à face avec des personnes généralement exclues des sondages : personnes âgées détenues, personnes gravement malades, en hébergement collectif...

Les nouveaux enseignements :

- 300 000 Français de plus de 60 ans en situation de mort sociale,
- l'exclusion numérique des personnes âgées, la triple peine,
- 85 ans, le nouvel âge de la bascule vers le grand âge.

78 % des personnes interrogées ont mentionné la perte des proches comme préoccupation première.

Les personnes de plus de 60 ans expriment une volonté marquée de vieillir chez soi à 84 % (45 % avec des aides à la vie quotidienne, 39 % exactement comme aujourd'hui).

Le lien isolement/précarité déjà constaté dans différentes études a été ici confirmé. Plus les revenus sont faibles (inférieurs au seuil de pauvreté 1 000 €), moins on a de contacts avec son voisinage, avec les commerçants, moins on s'investit dans le secteur associatif, moins on se sent heureux et plus le sentiment de solitude est exacerbé.

L'étude le souligne, le maintien des commerces et services de proximité sont mentionnés comme la première solution pour lutter contre la solitude et l'isolement.

Voir l'ensemble du dossier : www.petitsfreresdespauvres.fr/



L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES NE PEUT PAS ÊTRE UN ARGUMENT MARKETING

Depuis quelques semaines, le groupe La Poste propose une nouvelle offre « Veiller sur mes parents ». Cette activité consiste à la visite payante des factrices/facteurs auprès de personnes âgées isolées. Face à cette proposition commerciale qui promet d'« éviter » l'isolement des personnes âgées », les petits frères des Pauvres s'inquiètent, une nouvelle fois, de la marchandisation d'une souffrance sociale qui risque d'entraîner encore un peu plus d'exclusion.

Voir : www.petitsfreresdespauvres.fr/

Et aussi UCR-Actualités n° 253, page 7, comme l'image d'un internaute publiée dans le n° 255, page 7.

PRÉVENTION : CINQ GESTES POUR VIEILLIR EN BONNE SANTÉ

Nombre de maladies sont liées à nos comportements et nos modes de vie. L'Institut national du cancer estime ainsi que 40 % des cancers pourraient être évités, soit 140 000 chaque année ! D'où l'intérêt d'adopter, à tout âge, de bons gestes au quotidien.

1/Alcool : 14 verres maximum.

L'institut recommande de réduire sa consommation d'alcool à 2 verres par jour ou 14 par semaine au maximum.

2/Miser sur les céréales complètes.

Pour le pain, mais aussi les pâtes, le riz... Idéalement, il faudrait en manger chaque jour, en alternant blé complet, seigle, quinoa...

3/Penser aux légumineuses. Parmi les cinq fruits et/ou légumes (soit un total de 400 grammes) qu'il est conseillé de manger chaque jour, il est tout à fait possible d'inclure des légumineuses (lentilles, haricots secs, pois chiche, fèves...) qui apportent fibres et protéines.

4/Arrêter de fumer. Aussi bien pour réduire les risques de cancer que de maladies du cœur, comme l'insuffisance cardiaque dont souffre plus d'un million de Français.

5/Marcher 10 000 pas par jour ou pratiquer n'importe quelle autre activité physique d'endurance, adaptée à son âge pour arriver idéalement à 45 minutes chaque jour : natation, marche, vélo...

À noter : selon l'OMS, 25 minutes par jour (ou 150 minutes par semaine) suffisent, mais 45 minutes apportent des bénéfices supplémentaires en matière de santé

www.agevillage.com/actualite-15675-1-Prevention-cinq-gestes-pour-vieillir-en-bonne-sante.html



INFOS - BREVES

LES TECHNOLOGIES ET LEURS ENJEUX POLITIQUES, PROFESSIONNELS ET SOCIAUX : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le terme « gérontechnologies » est défini dans le rapport « Société et vieillissement » de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), paru en 2011, comme « les outils technologiques qui peuvent jouer un rôle dans les soins, le soutien à l'autonomie ou le



développement du lien social des personnes âgées à domicile ou en établissement » Annexe 4, fiche n° 5.

Le terme de « technologies pour la santé et l'autonomie » semble peu à peu lui avoir été préféré (voir site CNR-santé).

Le terme « e-santé » désigne tous les aspects numériques touchant de près ou de loin la santé. Cela correspond à du contenu numérique lié à la santé, appelé également la santé électronique ou télésanté. De manière plus générale, on trouve également ce terme pour expliquer l'application des technologies de l'information et de la communication à l'ensemble des activités en rapport avec la santé dans son acception la plus large.

Catherine Gucher, sociologue.

12,50 €

*Offre réservée aux nouveaux abonnés

Vie nouvelle

Abonnez-vous !

Nom et prénom :

.....

Adresse :

.....

Dernière profession :

.....

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (12,50 €)* à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

LA RÉGION ILE-DE-FRANCE, PREMIER DÉSERT MÉDICALE DE FRANCE

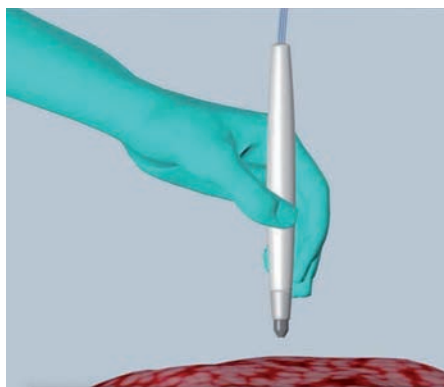
L'Île-de-France connaît une hémorragie de généralistes. Le Conseil de l'ordre des médecins a sonné l'alarme au mois de juin en annonçant que la région était confrontée à la plus forte baisse d'effectif de médecins en France (-5,6 % depuis 2007 pour une population en augmentation de +4 %).

Précédemment, la référence était la Picardie. Les principales raisons sont à trouver dans les départements massifs en retraite et aux prix dissuasifs du foncier. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, on ne compte que 58 généralistes pour 100 000 habitants. Paris est aussi touchée par la pénurie de médecins et se situe en dessous de la moyenne nationale.



SANTÉ : LE STYLO ONCOLOGIQUE

Des scientifiques de l'université du Texas ont conçu une sonde, de la taille d'un feutre, reliée à un spectromètre de masse qui identifie en 10 secondes les cellules cancéreuses dans les tissus humains. Fiabilité : 96 % ! De quoi circonscrire les tumeurs avec précision.



SURCONSOMMATION DE MÉDICAMENTS : LE DANGER POUR LES RETRAITÉS

Selon une étude de 60 millions de consommateurs, de France Assos santé et Santéclair, les retraités prennent trop de médicaments menant trop souvent à des hospitalisations.

L'analyse a porté sur un échantillon de 2 670 pharmacies auprès desquelles elle a identifié 449 000 personnes de plus de 65 ans ayant fait l'objet de dispensation de médicaments sur les trois mois qu'a duré l'étude (du 1^{er} septembre au 30 novembre 2016).

Certaines personnes âgées prennent jusqu'à 10 médicaments différents par jour. Et selon une étude de 60 millions de consommateurs, la surconsommation de médicaments chez les personnes âgées est alarmante : chez les plus de 65 ans, une personne sur cinq prend sept médicaments différents par jour, des prescriptions réalisées par deux à trois médecins.

La surconsommation médicamenteuse peut avoir des effets très graves sur les seniors, certains sont même hospitalisés en raison d'interactions entre différents médicaments. La cause : une absence de coopération entre les différents médecins des patients.



SÉCURITÉ SOCIALE

Depuis 1995, la part de la fiscalisation dans le financement de la Sécu est passée de 4,9 % à 28 %, tandis que celle de la cotisation sociale tombe de 86,8 % à 67,3 %. Imagine-t-on ce que pourrait devenir une Sécurité sociale abandonnée aux mains de l'État et des assurances privées ?



la cgt **ucr-actualités**
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Jeté sous film - 100 pages - presse +, à tous les abonnés : compte rendu du 11^e Congrès de l'UCR-CGT.

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT

Directeur de publication : François Thierry-Cherrier - Directeur de la rédaction : Jean-Pierre Floret - Secrétaire de rédaction : Corinne Scheidt - Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 83 82 - e-mail : ucr@cgt.fr - Commission paritaire 0622 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026 Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50



Élections
2017

Je vote

**pour mes délégués
du 13 novembre
au 10 décembre.**

À la Macif,
c'est moi
qui choisis

et je choisis **mon programme d'actions mutualistes :**

Prévention
#stopauxcoupsdurs

ou

Innovation
#capsurlefutur

Rendez-vous sur : jechoisis.macif.fr

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2-4, rue Pied de Fond - 79000 Niort.

Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28, rue Joubert 75435 Paris cedex 9.



Crédit photo : Gerhard Linnkegg/Eyosco